



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 07 Mars 2024

Procès-verbal

En l'an 2024, le jeudi 07 mars 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – Mme Marylène PETIT - Mme Nadia JUILLET - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU - Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAUT – Nicolas TURQUOIS

Etaient également présents :

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Corinne LORAIN - Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT –

M. Laurent ROHARD, Conseiller Décideur locaux – DGFIP

Presse : Thérèse RINUIT

Nombre de pouvoirs : 2 (Franck JOSEPH-THEODORE à M. Edouard RENAUD – Arnaud GIANANTI à Jean-Jacques HOULLIER) -

Absents excusés : M. Jean-Michel JAULIN - M. Philippe JOANNY –

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures.

Désignation d'un Secrétaire de séance : Martine COLOMBET

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024.

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent ROHARD, Conseiller décideur locaux et le remercie de sa présence ainsi qu'à l'ensemble des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- *Adoption du Compte de Gestion 2023 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Approbation du Compte Administratif 2023 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2023 : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Application de la fongibilité des crédits : Budget principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Vote du Budget Primitif 2024 : Budget Principal et Budget annexe « Maison des services »*
- *Attribution subventions de fonctionnement aux associations*
- *Résiliation convention exploitation de l'auberge du lac*
- *Questions diverses*

Adoption du compte de gestion 2023 – Approbation du compte administratif 2023 – Affectation des résultats 2023 – Vote du budget primitif 2024

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur le Maire remet à chaque Membre présent un dossier financier afin de suivre la lecture des comptes.

Il donne la parole à Monsieur Laurent ROHARD qui donne les résultats 2023 de la Trésorerie de la Commune.

- Approbation des comptes 2023 de la Commune (compte de gestion et compte administratif) et Affectation des résultats (Cpte 002 : RF : 1 228 024,98 + 45 000.00 €) – Cpte 1068 : RI : 804 497.44 € (Excédent fonctionnement : 383 302.65 € - Cpte 001 : Excédent Investissement : 562 933,44 €)

CA 2023 : R.F. : 1 228 024.98 € - D.F. : 889 722.33 € : Excédent Fonctionnement : + 383 302.65 €
R.I. : 804 497.44 € - D.I. : 241 564 € : Excédent Investissement : + 562 933.44 €

Excédent global 2023 : 383 302.65 € + 562 933.44 € = 946 236,09 €

Les comptes 2023 et l'affectation des résultats 2023 sont approuvés à l'unanimité. (Monsieur Edouard RENAUD, en application des textes en vigueur n'a pas participé au vote du C.A. 2023).

Avant la lecture du Budget 2024, Monsieur Laurent ROHARD donne le détail des recettes et dépenses à reprendre en 2024 et la répartition des excédents pour l'affectation des résultats : 383 302.65 € (Cpte 1068 : 804 497,44 € - Cpte 002 : 45 000.00 € en section de fonctionnement et 562 933,44 € de 001 en section d'investissement)

L'affectation des résultats a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur **Louis ZAGAROLI** procède à la lecture du projet de Budget 2024 – COMMUNE qui s'équilibre à la somme de :

| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Section de fonctionnement : | 1 195 433,00 € |
| - Section d'Investissement : | 1 563 131,96 € |
| - TOTAL : | 2 758 564.96 € |

Monsieur **Louis ZAGAROLI** procède à la lecture du projet du budget 2024 de la **France Services** :

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| - Dépenses de fonctionnement : | 75 881,96 € |
| - Recettes de fonctionnement : | 75 881,96 € |
| - Dépenses d'investissement : | 14 060,58 € |
| - Recettes d'investissement : | 14 060,58 € |
| TOTAL : | 89 942,54€ |

Monsieur le Maire demande si la lecture du budget 2024 présente des observations.

Le Budget 2024 COMMUNE et le budget annexe FRANCE SERVICES sont approuvés à l'unanimité.

M. Laurent ROHARD précise qu'il cite souvent la commune de Moncontour comme exemplaire compte tenu des résultats des ratios, il ajoute que le principe de dégager du fonctionnement permet de faire de l'investissement et que les excédents d'aujourd'hui sont des investissements de demain.

M. ROHARD annonce quelques ratios consultables en mairie.

Monsieur le Maire souligne une fois de plus la discipline du Conseil Municipal qui maintient cet effort.

Attribution des subventions

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD énumère les demandes de subvention des associations. M. RENAUD explique qu'il n'y a plus de participation basique et que l'enveloppe est gardée pour les projets d'animations locales.

Après avoir étudié chaque dossier, le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux associations.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

| | |
|---|-------------------------|
| ADMR | 200 |
| AGAV | 2 500 |
| APE | 455 |
| CITERRE | 900 |
| DYNAMOB | 100 |
| RESIDENCE DU LAC | 750 Commune 750 CCAS |
| VOYAGE A LA MONTAGNE | 825 |
| VOYAGE EN PROVENCE | 75 |
| Foyer Socio- Educatif Collège St Jean de Sauves | 370 |
| Festival du livre jeunesse | 300 |
| Ligue contre le Cancer | 100 |

Application de la fongibilité des crédits

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD explique que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le

montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Résiliation convention exploitation de l'auberge du lac

Présenté par Edouard RENAUD

Monsieur Edouard RENAUD rappelle au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public signée entre la commune de Moncontour et la SAS l'Auberge du Lac, représentée par Madame Natacha MISALE en date du 25 avril 2023 pour l'exploitation de l'Auberge du Lac.

Il informe que Madame MISALE, a fait savoir à la commune, par courrier reçu en mairie le 3 février 2024 son intention de résilier sa convention. Il précise que dans son courrier Madame MISALE demande de lui accorder une réduction de la durée de préavis de trois mois (stipulé dans l'article 18 de la convention) à un mois à compter de la date de réception de son courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réduire le préavis stipulé dans l'article 18 de la convention de trois mois à un mois à compter de la date de réception du courrier de Madame Natacha MISALE et de procéder à la résiliation de la convention d'occupation du domaine public passée entre la commune de Moncontour et la SAS l'Auberge du Lac à compter du 3 mars 2024

Questions diverses

- 1 – Les Heures Vagabondes sont fixées le vendredi 2 ou samedi 3 août 2024.
- 2 – La réunion de travail du 4 avril devient une réunion de Conseil Municipal
- 3- Réunion CCAS le 21 mars à 19 heures
- 4- réunion CCID le 21 mars à 20 heures
- 5- Visite SIAM le 26 avril : 15 participants
- 6- carnaval école à la Résidence du Lac le 22 mars à 14h45 (goûter offert par la municipalité)
- 7- Dossier fibre entre Sauzeau et Ouzilly-Vignolles : Le Conseil Municipal est défavorable à la pose de poteaux, la fibre sera installée en souterrain.

TOUR DE TABLE

Nicolas TURQUOIS : Remplacement arbres morts à la salle des fêtes d'Ouzilly-Vignolles ↪ attendre l'automne prochain mais abatte seulement 1 arbre.

Nadia JUILLET : information pour la rédaction et impression du Momestou l'année prochaine :

- EDIPUBLIC : 1500 € (contrat de 3 ans)
- Imprimerie MACE : 2400 €

L'ensemble du Conseil est favorable pour signer un contrat de 3 ans avec EDIPUBLIC (gain de 900 €)

Edouard RENAUD clôt la séance à 20 heures 40

Fait à Moncontour, le 07 mars 2024

Le Maire : Edouard RENAUD



r